CONFEDERATION AFRICAINE DU JEU DE DAMES

Siège social: Dakar, Sénégal B.P 15605

Membre de la **FMJD** (Membre de l'**AGFIS**)

Compte Bancaire CAJD
01001294201017 –
Ecobank Sénégal
8,Avenue LS Sanghor
BP : 9095 CD Dakar
Tél : 0022133 849 20 00
Fax : 0022133 8234707
Telex : 21621 Ecobank sg
e-mail : ecobank@ecobank.com
Swift : Ecocnda

Président/Honneur/Representation
Malick KAMARA NDIAYE
Dakar, Sénégal
Tel : 002216375024 Sénégal
:22677397879 Burkina Faso
malickkamarandiaye2@yahoo.fr

Vice Président Exécutif
Abraham Douah Cissoko
Mali, Bamako
Tel : 00223-76457570 Mali
: 00223 Mali
douah.abraham@yahoo.fr

Secrétaire Général
Oumar THIERO
Bamako, Mali
Tél.+223-66732592- Mali
+1504-3454609 – USA
outhiero@yahoo.fr
outhiero@gmail.com
whatup, Viber :66732592
Skype : outhiero
Hangouts : outhiero@gmail.com

Directeur Tournois 100
Adama GUEYE
Dakar, Senegal
Tél. 00221-776359435
00221-775892727
agueye1611@live.fr
agueye1611@gmail.com

Trésorier
Guibril SAWADOGO
Ouagadougou , Burkina FASO
Tel 00226-76627648
00226-70882168
sawadogoguibi@yahoo.fr

CAHIER DE CHARGES

Du Championnat d'Afrique par Equipe (CAE)
de Jeu De Dames, Yaoundé Novembre 2021

Article I

Conformément aux décisions arrêtées par l'Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Jeux de Dames (CAJD) de Bamako-Mali du 21 septembre 2016, et de sa réunion technique 08 octobre 2018 en marge du championnat d'Afrique Senior Individuel à Thiès-Sénégal, la CAJD a retenu le Cameroun pour abriter le Championnat d'Afrique des Nations (par équipe) de Jeu de Dames en Novembre 2021.
En effet, cette compétition etait prévue au Cameroun en fin 2019, debut 2020, mais la situation sanitaire mondiale a contraint ce repport en 2021.
La Fédération Camerounaise de Jeu de Dames (FECADAMES) devra organiser cette compétition internationale au Cameroun dans un réceptif hôtelier conforme aux normes officielles de la CAJD et de la Fédération Mondiale de Jeu de Dames (FMJD), dans la période : **du 2 au 9 Novembre 2021.**

Article II

La fédération camerounaise mettra en place, pour les besoins de la cause, un comité d'organisation dont le président sera, le Président de la fédération, représentant le ministère de tutelle.

Les membres du comité d'organisation susvisé devraient être désignés et installés au plus tard, quatre mois avant la compétition.

L'acte nommant et installant ledit comité devra être transmis aux autorités de la CAJD et de la FMJD à l'initiative du président du comité d'organisation qui sera ainsi l'interface entre la FMJD, la CAJD, les autorités camerounaises et la fédération camerounaise de jeu de dames.

Le comité d'organisation est donc le maître d'œuvre du tournoi dont le maître d'ouvrage demeure, conjointement, la fédération camerounaise de jeu de dames et le Ministère chargé des Sports et de l'éduction physique du Cameroun.

Article III

L'organisation technique du tournoi sera assurée par la CAJD en collaboration avec la FMJD et la FECAMES. Le tournoi se déroulera entre équipes de quatre joueurs dont 03 joueurs à aligner ave un (1) remplacant.
L'organisation compte sur un minimum de 12 equipes dont 2 du cameroun.
Les equipes seront réparties entre 3 poules qui joueront en systeme toute ronde pour la qualification en phases finales (demi finale et finale en élemination directe).
La réunion technique determinera les equipes des poules.
En marge de ce championnat, il y aura aussi, pour la première fois, un championnat d'Afrique par equipe de Blizt.

Article IV

Peuvent prendre part à ce tournoi les pays africains affiliés à la F.M.J.D et à la CAJD. Pour y participer, les pays doivent être à jour de leurs cotisations vis à vis de la FMJD (120 euro par an) et de la CAJD (100.000fcfa par an) conformement à l'AG 2012 CAJD de Ouagadougou.

.**Article V**

Les frais de transport des 4 joueurs participants et autres delegations sont à la charge de leur federation respective et non à la charge du comité d'organisation.
Les quatre joueurs de chaque équipe (pays), seront pris en charge en hébergement et restauration par le comité d'organisation.
La prise en charge couvre la période de 1 jour avant et 1 jour après la periode du tournoi, ie du 2 au 9 Novembre 2021.

Article VI

Le tournoi sera dirigé par un arbitre international de la FMJD. Il sera assisté par deux arbitres et techniciens locaux de la CAJD et de la FMJD, désignés en rapport avec le comité d'organisation et le Directeur des tournois de la CAJD.
Quatre arbitres camerounais seront arbitres adjoints durant la compétition.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'arbitre principal sont pris en charge par le comité d'organisation et la CAJD/FMJD.
Les arbitres sus visés reçoivent chacun une rétribution forfaitaire de 30 000 francs CFA par jour pour les arbitres internationaux et 15 000 FCFA pour les non internationaux. Les arbitres et eventulement une secrétaire, seront chargés de saisir les parties et d'assister le Sécrétariat de la CAJD/FMJD pour la retransmission des parties sur internet.
Une couverture médicale des participants sera assurée sur les sites de compétition et d'hébergements par au moins deux médecins qui seront pris en charge et rétribués par l'organisation.
Une formation de juge-arbitres camerounais et tout autre candidat désireux de se prendre en charge complètement sera assurée par un expert délégué de la FMJD qui sera indemnisé par la CAJD et la FMJD.

Article VII

Les participants devront s'acquitter avant leurs prises en charge à l'hôtel, des droits d'inscription de € 100 par joueur à la CAJD et les cotisations annuelles de la CAJD et de la FMJD par pays.

Il sera attribué des médailles aux trois premières équipes ainsi que des diplômes officiels par la CAJD/F.M.J.D et des diplômes de participation à toutes les équipes. Les trois premières équipes recevront des primes de la CAJD et du comité d'organisation.
La CAJD prend en charge 50% des primes et les 50% par le comité d'organisation.

Les prix et récompenses sont :

	Championnat d'Afrique par Equipe	Championnat d'Afrique Blitz par equipe
1er Prix	: 3.000 000 FCFA	500.000FCFA
2ème Prix	: 2.000 000 FCFA	300.000FCFA
3ème Prix	: 1. 500 000 FCFA	200.000FCFA

Article VIII

Le comité d'organisation peut utiliser les sigles de la F.M.J.D et de la C.A.J.D pour la recherche de sponsors sans limitation ni contrainte dans le cadre de ce tournoi.

Article IX

Le(s) lieu(x) retenus, au Cameroun, pour abriter le tournoi sera ou seront fixés après concertation entre le comité d'organisation et le représentant de la CAJD.

Ce lieu devra être conforme aux stipulations de la FMJD pour les tournois de l'espèce.

Article X

Le Ministère en charge des Sports du Cameroun, le Président Exécutif de la CAJD, le Président du comité d'organisation du CAE-2021 et la FECADAMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de ce présent cahier de charges.

Une Mission de supervision fera le déplacement à Yaoundé à la charge de la CAJD et la FECADAMES, pour contrôler le site et les préparatifs d'ordre général.

La Mission veillera entres autres : sur la réservation des lieux de compétitions, l'ouverture d'un compte pour le comité d'organisation,

Fait à Bamako et à Dakar, le 18 Juin 2021. Revision du 2 Septembre 2021

Le Directeur des Tournois

M. Adama Gueye

Le Secrétaire Général

Dr. Oumar THIERO

CONFEDERATION AFRICAINE DU JEU DE DAMES
CAJD
African Draughts Confederation